

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 20 avril 2023, à 20 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Mario Lemay, président
- Monsieur Stéphane Williams, premier vice-président
- Monsieur Martin Damphousse, deuxième vice-président
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Claude Dalpé, directeur

Monsieur Jean Bergeron, surintendant ainsi que Madame Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

Résolution 23-5401 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 20 AVRIL 2023

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 20 avril 2023 tenue à 20 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

L'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|--------------------|---|
| Résolution 23-5402 | Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 |
| Résolution 23-5403 | Demande de subvention au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe coopération municipale pour la mise en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional |
| Résolution 23-5404 | Approbation des dépenses du 24 mars au 20 avril 2023 |
| Résolution 23-5405 | Prochaine séance |
| Résolution 23-5406 | Levée de l'assemblée |

Entrée en vigueur : 20-04-2023

Résolution 23-5402 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2023

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyé par Monsieur Martin Damphousse il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 23 mars 2023.

Entrée en vigueur : 20-04-2023

Résolution 23-5403 DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – AXE COOPÉRATION MUNICIPALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE RÉGIONAL

ATTENDU l'article 934.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), en vertu desquels la Régie intermunicipale est assimilée à un organisme municipal et peut s'unir de gré à gré avec une ou plusieurs municipalités dans le but de procéder à des travaux, de s'approvisionner ou d'obtenir des services;

ATTENDU le Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la gestion documentaire est la structure d'une gestion efficace de tous les documents et informations d'un organisme, de la création à la destruction ou conservation permanente, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que depuis mars 2020, la pandémie de la COVID19 a profondément modifié l'organisation du travail avec l'arrivée du télétravail dans les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réalité a un impact sur la gestion documentaire et l'archivage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) et l'ensemble de ses municipalités locales ont ciblé un besoin commun, soit celui de :

- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents reçus ou créés par les employés, le tout à distance;
- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents dans le respect des contraintes de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
- structurer une masse documentaire numérique croissante et éparse;
- Réduire les investissements requis pour la mise en place de serveurs, la sauvegarde des données et des documents ainsi que pour l'achat de logiciels;
- assurer la sécurité (accès et conservation) des dossiers et documents pour la continuité des activités;
- Mitiger le risque de perte d'information;
- permettre de répondre aux demandes d'accès à l'information avec facilité et dans un délai raisonnable.

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre en commun un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional pour répondre autant aux besoins de la MRC que de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que ledit projet nécessitera des investissements et des équipements ainsi qu'un développement d'outils de travail et de formation;

CONSIDÉRANT que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Dalpé
APPUYÉ par Monsieur Marc-André Savaria

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le projet visant à mettre en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional (Projet);

DE MANDATER la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) à titre de responsable dudit Projet;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, à déposer le Projet dans le cadre de l'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

Entrée en vigueur : 20-04-2023

Résolution 23-5404

APPROBATION DES DÉPENSES DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2023

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Monsieur Stéphane Williams, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 24 mars au 20 avril 2023.

Entrée en vigueur : 20-04-2023

Résolution 23-5405

PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Madame Sylvie Beaulieu, il est unanimement résolu d'approuver que la prochaine séance du jeudi 18 mai 2023 se déroule au Centre multisports régional situé au 200, rue Jean-Coutu à Varennes à 20h30,

Entrée en vigueur : 20-04-2023

Résolution 23-5406

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Monsieur Stéphane Williams il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 20-04-2023

.....
Président

.....
Secrétaire-trésorière adjointe